

3 Agents polyvalent des mobiliers urbains (H/F)

Identification de l'agent

NOM Prénom	
Matricule	
Date de création du poste	
Cadre d'emplois (catégorie, filière)	Adjoint technique/Agent de maîtrise ; Catégorie C ; Filière : Technique
Affectation (pôle, service)	PCVL - Direction Cadre de Vie et Propreté - Service Gestion des Espaces Publics et Réglementaires - Cellule Mobilier Urbain

Missions

Sous la responsabilité de la Cellule Mobilier Urbain, l'agent assure les missions de contrôle, d'expertise, de réparations, de fabrications d'équipements, (...) des mobiliers urbains,

Activités

Activités principales

- **Sur la base d'un planning d'intervention :**
 - Vérifier le bon état et le bon fonctionnement des éléments de type mobilier urbain des aires de jeux, des voiries, des espaces verts, des parcs et des jardins,
 - Effectuer le diagnostic sur site (enlèvement, traitement sur place)
 - Effectuer les mises en sécurité ;
 - Effectuer les poses et déposes des éléments ;
 - Effectuer les petites réparations sur le site du Bernica ou autre et les sites d'espaces publics : ponçage, l'assurage découpe, peinture, soudure, assemblage, ...et ou autres les sites d'espaces publics ;
 - Effectuer un petit entretien du matériel ;
 - Remplir la fiche de visite ;
 - Rendre compte à son supérieur hiérarchique du diagnostic et des besoins complémentaires (intervention entreprise, pièces détachées...) et des problèmes de sécurité identifiés.

	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités : <ul style="list-style-type: none"> – Informer les différents responsables des contraintes et difficultés techniques inhérence à certains choix ; – Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels ; – Détecter et signaler les dysfonctionnements et dégradations constatés sur les mobiliers urbains – Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable – Suggérer une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif ; – Mettre en œuvre des processus de travail éco-responsables utilisant des matériaux écologiques • Travaux d'entretien courant des équipements relevant de sa ou ses spécialités : <ul style="list-style-type: none"> – Réaliser les opérations de maintenance ; – Lire un plan et interpréter les représentations techniques ; – Effectuer sommairement un relevé de plan, un croquis coté, un devis descriptif et/ou quantitatif ; – Coordonner son intervention avec d'autres corps de métiers ; – Organiser son chantier dans le respect des règles sanitaires et environnementales afin de limiter les nuisances, recycler les déchets, assurer l'information des usagers ; – Utiliser le matériel pour travaux en hauteur – Alerter son supérieur hiérarchique des dysfonctionnements de propreté de sites visités afin de faire intervenir les services compétents.
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Maintient en état de fonctionnement tous les équipements et machines en lien son activité ; – Réalisation de petits ouvrages utiles pour la direction et les urgences de la direction ; – Mobilisation lors des scrutins et PC ORSEC

Exigences requises

- | | |
|--|----------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations et qualifications obligatoires | Permis B |
|--|----------|

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir 	<ul style="list-style-type: none"> – Avoir les connaissances, en soudure, en menuiserie bois et matériaux, en maçonnerie de réparations et toutes compétences en lien avec mobiliers urbains ; – Connaître les obligations et règles en matière d’entretien ; – Règles d’entretien et gestion écoresponsable des ouvrages de mobiliers urbains (tri sélectif, économies d’eau, etc.) – Réglementation des ERP ; – Normes sanitaires ; – Périmètre d’intervention en fonction de ses qualifications et habitations ; – Utilisation d’éco-matériaux ; – Techniques bâtiment second œuvre prenant en compte les exigences d’éco-responsabilité, en fonction de sa ou ses spécialités : techniques de peinture ; techniques de menuiserie et de serrurerie ; techniques de soudure ; – Techniques de la lecture de plan ; – Techniques de signalisation ; – Réglementation en matière d’hygiène et de sécurité ; – Techniques de conduite d’engins et de véhicules ; – Habilitations et autorisations de conduite ; – Connaître l’environnement professionnel et le partage de compétences entre les différents acteurs ; – Connaître la réglementation relative aux collectivités territoriales.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir-faire 	<ul style="list-style-type: none"> – Être autonome dans le travail quotidien dans le cadre de consignes générales ; – Avoir une capacité d’analyse des situations et différentes demandes aux regards de la réglementation ; – Être capable de remplir des fiches d’interventions ou des comptes - rendus de visite / vérification terrain/ main courante ; – Être capable d’appliquer et de faire appliquer les règles et consignes de sécurité liées aux travaux en cours dans les bâtiments ; – Être capable de détecter les dysfonctionnements du matériel ; – Être capable d’assurer la maintenance courante de l’outillage ; – Notions de sécurité et risques pour le public ; – Assurer les activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique ; – Travailler en partenariat avec les agents de la Direction, les services communaux et les partenaires publics (Intercommunalité, Etat, ...)
<p>Savoir-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Être respectueux et attentif vis-à-vis de la population ; – Être vigilant à son attitude professionnelle ; – Être attentif à l’image de son travail et de la collectivité ; – Avoir une capacité de travail en collaboration avec divers partenaires ; – Avoir une posture d’écoute ; – Savoir travailler en équipe ;

- Être discret ;
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve ;
- Sens du service public ;

Liaison fonctionnelle

Supérieur hiérarchique direct	Responsable Cellule Mobiliers Urbains
Degré d'autonomie	Importante
Poste d'encadrement	Non

Conditions d'exercice

Lieu de travail	Territoire de Saint-Paul : Prise de poste au lieu de vie rattaché à la cellule
Horaires	-De 08H à 16H du lundi au jeudi -De 08H à 13H le vendredi -Adaptation des horaires en fonction de l'activité et des urgences -Astreintes éventuelle
Conditions spécifiques	-Travail à intérieur ou l'extérieur tous temps toutes saisons
Temps de travail	Complet
Moyens à disposition	Outillage et petit matériel d'entretien liés à ses spécialités port de vêtement de sécurité obligatoire
Risques Professionnels	Risque routier Risque lié à l'utilisation de machines (découpe, menuiserie, ...) Risque lié au bruit (machine de découpe, ...) Risque lié aux postures et gestes.

Validité

Fait à Saint-Paul, le		
Agent	Chef de service	Direction des Ressources Humaines

Merci d'adresser lettre de candidature, CV et diplôme(s) à Monsieur le Maire par mail à **service.recrutement@mairie-saintpaul.fr** au plus tard le **27/07/2024** –
 Merci de préciser le **numéro de l'offre (V978240625000986)** dans l'objet de votre lettre.
 Offre visible sur https://www.emploi-territorial.fr/recherche_emploi_mobilite/